

RÈGLEMENT DE JEU CONCOURS

Préambule

Bufalà Pizza-expérience, (branche de la société Tirrenia Sarl, Avenue de Valmont 3, 1010 Lausanne) dont le siège se trouve à l'Avenue de France 38, 1004 Lausanne, organise des jeux en ligne (ci-après le "Jeu Concours").

Les jeux organisés par Bufalà pizza-expérience sont gratuits et sans obligation d'achat.

En prenant part aux différents jeux, les participants pourront accéder au tirage au sort permettant à l'un d'entre eux de gagner un lot, dont la nature est indiquée au sein de chaque publication de jeu concours concernée. Les jeux sont accessibles sur place et sur nos réseaux sociaux.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Instagram, Facebook, Google, Twitter, Apple ou Microsoft. Les données personnelles collectées dans le cadre du présent Jeu sont destinées à la société organisatrice et non à Instagram, Facebook, Google, Twitter, Apple ou Microsoft.

Le présent document est le règlement du Jeu Concours, ci-après dénommé le « Règlement ». Il peut être complété et/ou modifié à tout moment pendant la durée du Jeu, par toute clause complémentaire qui entrera en vigueur du seul fait de sa publication en ligne par Bufalà pizza-expérience.

Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le Règlement dans son intégralité, et notamment l'article relatif aux données personnelles dès lors qu'elle accède et s'inscrit au Jeu.

Article 1 : Conditions de Participation :

Toute personne domiciliée en Suisse, âgée de 18ans révolus au moment de la participation au concours peuvent participer. Pour que la participation soit prise en compte, il est important de suivre toutes les étapes expliquées sur la publication du jeu-concours. L'accès au Jeu concours est interdit aux salariés de Bufalà pizza-expérience et à toute personne physique ou morale ayant collaboré ou collaborant à l'organisation du Jeu Concours, y inclus les membres de leurs familles proches.

Les tirages au sort des jeux concours sont basés sur la tradition de la Smorfia Napolitaine de sorte que seulement 90 personnes pourront participer à chaque jeu concours. Comme dans la Smorfia Napolitaine seuls les numéros de 1 à 90 seront attribués. Une fois les 90 participations atteintes, le jeu concours sera fermé.

Pour s'inscrire au tirage au sort et tenter de gagner les lots mis en jeu, tout participant doit avoir réalisé les actions mentionnées ci-dessous :

- Se rendre sur place ou sur nos réseaux sociaux et scanner le QR-Code dédié.
- Suivre les instructions de participation et ouvrir le mail reçu de notre part pour recevoir votre numéro gagnant.
- Lire, comprendre et accepter sans réserve le Règlement du Jeu disponible dans l'onglet « Règlement de jeu concours »

L'inscription au tirage au sort n'est effective qu'au terme de ces étapes.

Il est entendu que chaque participant s'engage à révéler des informations correctes le concernant. Bufalà pizza-expérience se dégage de toute responsabilité dans le cas où un participant utiliserait de faux noms et/ou prénoms associés à une adresse mail valide, voire usurperait l'identité d'un tiers.

La participation au Jeu Concours s'effectue exclusivement par voie électronique sur la Plateforme....., le tirage au sort étant réalisé parmi les participants inscrits à ce dernier.

Toute participation au Jeu Concours sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.

La participation au Jeu concours ne sera valable que si les informations requises sont complètes et correctes. La date et l'heure du début et de la fin du concours sera communiquée à chaque jeu concours sur nos réseaux sociaux.

Article 2 : Détermination des gagnants – remise des lots

Le gagnant sera déterminé par un tirage au sort qui sera effectué via Facebook et Instagram, à la date mentionnée au sein de la publication dédiée, dans la base des données des personnes inscrites aux tirages au sort. Ce gagnant remporte le lot indiqué au sein de la publication dédiée disponible sur la Plateforme. Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de la contre-valeur en argent. Si le gain n'est plus disponible pour une raison involontaire de la part de Bufalà pizza-expérience, ce dernier est autorisé à remplacer le lot par un voire d'autre(s) produit(s)/service(s) de valeur équivalente au lot initial.

Bufalà pizza-expérience informera le gagnant par courrier électronique, le jour du tirage au sort. Les gagnants devront utiliser leur lot entre 30 jours à partir de la date du tirage au sort.

Article 3 : Données à caractère personnel

Le responsable du traitement des données à caractère personnel, comprises comme toute information permettant l'identification d'une personne physique, collectées par les jeux concours est le suivant :

TIRRENIA SARL
AVENUE DE VALMONT 3
1010 LAUSANNE

Téléphone : +41 21 211 81 31

E-mail :

Le délégué à la protection des données à caractère personnel (RDP) est le suivant :

En prenant part au concours, les participants acceptent que les coordonnées recueillies soient exploitées par Bufalà pizza-expérience et ses partenaires dans le cadre de cette promotion, mais aussi globalement à des fins commerciales, d'analyses, de marketing et de conseil. Aucune donnée n'est transmise à des tiers. Les données à caractère personnel sont traitées conformément aux directives de la loi suisse sur la confidentialité.

Tout Participant dispose par ailleurs des droits d'accès, de rectification, de verrouillage et d'effacement des données le concernant en contactant directement Bufalà pizza-expérience par e-mail à l'adresse info@bufala-pizzeria.ch ou par courrier à l'adresse mentionnée au sein du préambule.